

Nbre de membres

n° 25 21

En exercice : 11

Présents : 8

Procuration : 0

Ayant pris part au vote : 8



VILLE DE LANNEMEZAN

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre à dix-huit heures, les membres du Comité de Gestion se sont réunis à la Salle du Renouveau, rue Paul Bert, 65300 LANNEMEZAN, sous la présidence de Robert MONZANI, vice-président de la caisse des écoles.

Présents : Bernard PLANO, Président ; Robert MONZANI, Vice-Président ; Carine VIDAL, Maire-Adjoint ; Pascal AUDIC, conseiller municipal ; Isabelle KRAKOWIAK, représentante du Préfet ; Emmanuelle RIQUELME, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire des Bourtoulets ; Alexandre BONNET, représentant des parents d'élèves du groupe scolaire de Las Moulías ; Armelle ASTRUC, Directrice du groupe scolaire du Guérissa ; Adeline RADO, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire du Guérissa.

Absents excusés : Jean-Marie DA BENTA, Maire-Adjoint ; Joël MANO, Conseiller municipal ;

RH – PRIME DE FIN D'ANNEE 2025

Monsieur le président délégué rappelle que les agents employés à la Caisse des Ecoles perçoivent une prime de fin d'année de 686 €, versée sur leur salaire conformément à la loi du 16 décembre 1996.

Il est demandé aux membres du Comité de Gestion de se prononcer sur le versement de la prime pour l'année 2025.

Cette prime est versée aux agents de la Caisse des Ecole, titulaires et contractuels de droit public et de droit privé, ainsi qu'aux Contrats aidés. Celle-ci est versée avec le salaire du mois de novembre.

Monsieur le Président est chargé de transmettre au Trésorier la liste des ayants droits. Le montant de la prime pourra être minoré au prorata temporis.

Monsieur le président délégué demande l'autorisation de verser la prime avec le salaire du mois de novembre 2025.

LE COMITE DE GESTION,

Le Président délégué entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

De valider le versement de la prime de fin d'année sur le salaire du mois de novembre au prorata temporis.

Certifié,

Transmis le : 25 septembre 2025

Affiché le : 25 septembre 2025

Le Président Délégué

Robert MONZANI

Le Président,

Bernard PLANO

Pour le Président et par délégation

Le Président Délégué

Robert MONZANI

